

Direction Territoriale EST
Service Territorial Voirie et Réseaux
72, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
Tél : 01.71.86.36.93
Mail : DTest@plainecommune.fr
AS/VM

**Arrêté n° 2025AUB - 662
prorogeant l'arrêté n°ACT2025AUB - 624**

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

141-161 rue HENRI BARBUSSE (D114) - 93300 AUBERVILLIERS

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté de délégation du 22 juillet 2020

VU l'arrêté n°ACT2025AUB - 624 en date du 06/10/2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger les dates initiales

ARRETE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté ACT2025AUB - 624 du 06/10/2025, portant réglementation de la circulation 141-161 rue HENRI BARBUSSE (RD114) - 93300 AUBERVILLIERS, sont prorogées jusqu'au 14/11/2025.

Article 2

L'exécution du présent arrêté sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aubervilliers, le 23 OCT. 2025

Pour Le Maire et par délégation,


Damien BIDA
le 7ème Adjoint délégué

DIFFUSION :

• Madame Yvette NDIMURUKUNDO (BOUYGUES BATIMENT IDF)
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

